

SÉANCE DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2015

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Jean-Yves Gentil (PS), président

Scrutateurs : Gérard Brunner (PLR) et Gérald Membrez (PCSI)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Jacques-André Aubry (PDC), David Balmer (PLR), Christophe Berdat (PS), Géraldine Beuchat (PCSI), Clovis Brahier (PS), Loïc Dobler (PS), David Eray (PCSI), Gilles Froidevaux (PS), Yves Gigon (PDC), Quentin Haas (PCSI), André Parrat (CS-POP), Edgar Sauser (PLR) et Marie-Noëlle Willemmin (PDC).

Suppléants : Françoise Chaignat (PDC), Demetrio Pitarch (PLR), Antoine Froidevaux (PS), Sandrine Fleury-Montavon (PCSI), Martial Farine (PS), Josiane Daepf (PS), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Fabrice Macquat (PS), Anita Chevrolet (PDC), Daniel Meyer (PCSI), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Laure Miserez Lovis (PLR) et Aude Zuber (PDC).

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Thomas Stettler (UDC) : Projet d'aire d'accueil des gens du voyage à Soyhières (satisfait)
- Michel Choffat (PDC) : Mise en place de la commission JUNORAH pour l'orientation des adultes handicapés (non satisfait)
- Murielle Macchi-Berdats (PS) : Envoi d'un courrier d'information personnalisé sur le nouvel horaire des transports publics à tous les citoyens (partiellement satisfaite)
- Marcelle Lùchinger (PLR) : Vandalisme sur le parking de la gare TGV Belfort-Montbéliard (satisfaite)
- Daniel Meyer (PCSI) : Installation de coupe-vent sur le viaduc du Creugenat ? (partiellement satisfait)
- Jean-Pierre Petignat (CS-POP) : Possibilité de nouvelles qualifications professionnelles pour les chômeurs (satisfait)
- Jean-Pierre Mischler (UDC) : Vers une nouvelle recapitalisation de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura ? (satisfait)
- Maurice Jobin (PDC) : Réfection de la route cantonale à Alle (satisfait)
- Jâmes Frein (PS) : Projet de centre forestier du triage Ajoie-Ouest (satisfait)
- Vincent Wermeille (PCSI) : Hommage aux députés sortants (satisfait)

Présidence du Gouvernement

3. Rapport du Gouvernement sur la législature 2011-2015

Le rapport est discuté.

4. Motion 1131

**Délai référendaire : tenir compte de périodes de vacances
Jean-Pierre Kohler (CS-POP)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1131 est refusée par 37 voix contre 20.

5. Question écrite no 2768

**Qu'en est-il de la campagne « Easyvote » dans notre canton ?
Aude Zuber (PDC)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Economie et la Coopération

6. Modification du décret sur les fusions de communes (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 23, alinéa 2

Commission (= texte adopté en première lecture)

² La demande doit intervenir dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente modification. La procédure n'est soumise à aucun émolument.

Gouvernement

² La demande doit intervenir dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente modification. La procédure est soumise à émolument.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 30 voix contre 25.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 53 députés.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

7. Loi concernant les subsides de formation (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 58 députés.

8. Arrêté relatif au projet de Centre d'expression des arts de la scène (CREA) sur le site de Ticle à Delémont

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 3, alinéa 4, lettre b

Gouvernement et commission :

La fondation présente la garantie de financement du solde du montant total nécessaire à la construction du CREA et à son fonctionnement, depuis la création de la fondation et jusqu'à la fin de la troisième année à compter de la mise en exploitation complète du CREA;

La proposition est acceptée tacitement.

Article 3, alinéa 4, lettre c, et article 4, alinéa 1

Gouvernement et majorité de la commission :

c. Le plan financier est respecté quant à l'investissement et au fonctionnement, étant entendu que la participation de la République et Canton du Jura aux frais de fonctionnement ne pourra pas dépasser annuellement 1'765'000 francs et se montera au maximum au double du montant obtenu auprès des autres partenaires privés et publics.

Art. 4¹ Un crédit d'engagement de 3'775'000 francs est octroyé à l'Office de la culture. Il est imputable au budget 2016 à 2020 de l'Office de la culture, rubrique 520.3636.09.

Minorité de la commission :

c. Le plan financier est respecté quant à l'investissement et au fonctionnement, étant entendu que la participation de la République et Canton du Jura aux frais de fonctionnement ne pourra pas dépasser annuellement 1'000'000 francs et se montera au maximum au double du montant obtenu auprès des autres partenaires privés et publics.

Art. 4¹ Un crédit d'engagement de 2'573'000 francs est octroyé à l'Office de la culture. Il est imputable au budget 2016 à 2020 de l'Office de la culture, rubrique 520.3636.09.

Au vote, les propositions du Gouvernement et de la majorité de la commission sont acceptées par 46 voix contre 9.

Article 4a

Gouvernement et commission :

Les institutions culturelles subventionnées par l'Etat n'obtiendront pas d'aides financières cantonales supplémentaires en vue de participer au financement du CREA.

La proposition est acceptée tacitement.

Article 5, alinéa 1

Gouvernement et majorité de la commission :

¹ Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Minorité de la commission :

¹ Le présent arrêté est soumis au référendum obligatoire.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 53 voix contre 4.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 58 voix contre 1.

34. Résolution no 167
Crise laitière et gestion des volumes
Claude Gerber (UDC)

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 167 est acceptée par 51 députés.

Les procès-verbaux nos 99 et 100 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12.30 heures.

Delémont, le 10 décembre 2015

Le président :
Jean-Yves Gentil

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître